

Trois actifs occupés franciliens sur dix sont des cadres

Florent Boudjema, Service statistique

La population active de l'Ile-de-France s'élève en 2010 à 5,7 millions de personnes occupant un emploi ou en situation de chômage. Neuf actifs occupés franciliens sur dix sont salariés et plus de la moitié ont entre 30 et 49 ans. La part des individus âgés de 15 à 29 ans qui sont au chômage atteint 8 % en Ile-de-France, mais elle est un peu plus faible qu'en province où elle est de 10 %. Les Franciliens au chômage sont moins diplômés que les actifs occupés : 47 % disposent d'un diplôme au moins égal au baccalauréat contre 62 % des actifs occupés.

Un salarié sur dix occupe un emploi précaire en Ile-de-France

En Ile-de-France, 9 % des actifs occupés franciliens sont non salariés, soit une proportion sensiblement inférieure à celle de la province (12 %). Ces emplois concernent deux fois plus souvent des hommes que des femmes et sont plus concentrés parmi les actifs occupés de 50 ans ou plus.

Parmi les salariés, 11 % exercent des emplois précaires contre 14 % en province  1. Les quatre cinquièmes sont en contrat à durée déterminée (CDD) ou en intérim. Les autres sont apprentis, stagiaires ou en contrats aidés.

Les emplois salariés précaires concernent autant les femmes que les hommes en Ile-de-France, alors qu'en province les femmes sont un peu plus nombreuses à occuper ce type d'emplois (15 % des femmes, contre 13 % des hommes). Les jeunes sont plus souvent confrontés aux emplois précaires : en Ile-de-France, un

salarié de moins de 30 ans sur quatre occupe un tel emploi, contre 6 % des plus âgés. Cette concentration sur les moins de 30 ans se constate également en province.

En Ile-de-France comme en province, plus des trois quarts des salariés ayant un emploi stable travaillent dans le secteur

1 Un actif occupé sur dix en emploi précaire Population active occupée, structure 2010 (en %)

	Ile-de-France	Province	France métropolitaine
Non salariés	9,4	12,0	11,5
Salariés, dont :	90,6	88,0	88,5
	100,0	100,0	100,0
Emplois précaires	10,8	14,3	13,6
Emplois stables, dont :	89,2	85,7	86,4
	100,0	100,0	100,0
<i>Hors Etat et collectivités locales</i>	77,1	76,3	77,1
<i>Etat et collectivités locales</i>	22,9	23,7	22,9
	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu du 1^{er} au 4^e trimestre 2010

2 Trois actifs occupés sur dix sont des cadres Population active occupée, structure 2010 (en %)

	Ile-de-France	Province	France métropolitaine
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprises	5,8	9,5	8,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29,4	13,5	16,7
Professions intermédiaires	24,6	24,3	24,4
Employés	27,3	29,3	28,9
Ouvriers	12,9	23,4	21,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu du 1^{er} au 4^e trimestre 2010

privé, ce secteur représentant 73 % de l'emploi salarié total. Les hommes y sont plus nombreux que les femmes (82 % des hommes, contre 73 % des femmes) qui sont plus présentes dans le secteur public.

Parmi les salariés en emploi stable, la part de ceux qui travaillent dans le secteur public augmente avec l'âge : 17 % des salariés en CDI de moins de 30 ans ont un emploi dans le secteur public, cette proportion atteint 22 % parmi les salariés de 30 à 49 ans et 29 % parmi ceux de 50 ans ou plus. Les salariés en emploi stable dans le secteur privé sont plus jeunes.

Les actifs occupés sont plus diplômés en Ile-de-France

Les actifs occupés d'Ile-de-France sont plus diplômés que ceux de province. Six sur dix ont au moins le baccalauréat en Ile-de-France, contre un sur deux en province. Cette plus forte proportion de diplômés ayant au moins le baccalauréat se rencontre autant parmi les salariés en CDD que parmi ceux en CDI.

Les cadres sont deux fois plus présents chez les actifs occupés franciliens qu'en province (29 % en Ile-de-France, contre 14 % en province ) alors qu'on rencontre plus d'ouvriers en province qu'en Ile-de-France (23 % des actifs occupés en province, contre 13 % en Ile-de-France).

En outre, en Ile-de-France comme en province, les catégories socioprofessionnelles des actifs occupés diffèrent des origines socioprofessionnelles des chômeurs . Ainsi, en 2010, 29 % des actifs occupés franciliens sont des cadres tandis que seuls 17,5 % des chômeurs ayant déjà travaillé sont d'anciens cadres. A l'inverse, seuls 13 % des actifs occupés franciliens sont ouvriers alors que 24,6 % des chômeurs l'étaient dans leur dernier emploi. La part des employés parmi les actifs occupés (27 %) est également inférieure à celle des anciens employés parmi les chômeurs ayant déjà travaillé (38 %).

Quatre chômeurs sur dix sont des employés

Chômeurs, structure 2010 (en %)

	Ile-de-France	Province	France métropolitaine
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprises	2,7	3,6	3,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	17,5	5,8	8,0
Professions intermédiaires	17,2	14,1	14,7
Employés	38,0	34,7	35,3
Ouvriers	24,6	41,8	38,5
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : chômeurs ayant déjà travaillé

Source : Insee, Enquête Emploi en Continu du 1^{er} au 4^e trimestre 2010

Source et définitions

Source

L'Enquête Emploi est réalisée en continu sur toutes les semaines de l'année pour la métropole. Son échantillon est partiellement renouvelé et les résultats sont exploités chaque trimestre. En 2010, l'enquête s'est déroulée auprès de 268 000 résidences principales et 414 000 personnes ont répondu au questionnaire.

En Ile-de-France, l'enquête s'est déroulée auprès de 46 000 résidences principales et 67 600 personnes ont répondu au questionnaire.

Définitions

Un **chômeur** au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

La **population active occupée** « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit au travail, une formation, une intempérie... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

La **population active** regroupe la population active occupée et les chômeurs.

Un **contrat à durée déterminée** (CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Les emplois précaires correspondent aux emplois en CDD, aux emplois d'apprenti, d'intérimaire, de stagiaire et aux contrats aidés. Les emplois restants sont des emplois stables.

Le **contrat à durée indéterminée** (CDI) est la forme normale du contrat de travail, passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée. L'employeur doit donc recourir à ce type de contrat, sauf s'il peut justifier d'une situation autorisant le recours à un autre type de contrat (CDD, contrat de mise à disposition dans le cadre de l'intérim).